

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29/01/2026 à 9h30

Nombre de délégués en exercice : 34

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 21

Quorum : 18

Le Comité syndical a été convoqué le : 16/01/2026

L'affichage de la convocation a été effectué le : 16/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de janvier à neuf heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte de la Charente aval, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la Communauté de communes Aunis Sud, sous la présidence de Monsieur BURNET Alain, Président.

Titulaires présents :

M. ALBRECHT Sylvain, M. BARREAUD Sylvain, M. Mme BERNARD Micheline, M. BESSAGUET Bruno, M. BURNET Alain, M. CHATEAUGIRON Bernard, COCHE-DEQUEANT Olivier, M. DUBOIS Richard, M. DURIEUX Michel, M. MOUEIX Serge, M. RAFFÉ David, M. ROBLIN Didier, M. ROUYER Denis.

Suppléants présents :

M. BERTHÉ Jean-Louis, Mme LEROUGE Angélique, M. PROUST Stéphane, M. SOUSSIN Jean-Michel, M. VIALE Jean-Pascal.

Absents :

Mme BALLOTEAU Claude, M. BRUNETEAU Frédéric, M. DEMESTER Vincent, M. DE MINAC Daniel, M. EHLINGER François, M. JAULIN Jacques, M. KRABAL Guillaume, Mme LOUASSIER Nadège, M. MAZEDIER Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. PORTRON Didier, M. PUYON Alain, M. ROUSSEAU Jean-Yves, M. STAUDER Jean-Denis, Mme SUBRA Chantal.

Pouvoirs :

M. CHATELIER Jean-Michel (pouvoir à M. BARREAUD Sylvain), M. JOBIN Emmanuel (pouvoir à Mme BERNARD Micheline), M. PAPINEAU Joël (pouvoir à M. ROUYER Denis).

Secrétaire de séance :

M. ROUYER Denis est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

Objet de la délibération : présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et tenue du débat (DOB)
(suffrages exprimés : 21 / pour : 21 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Comité syndical,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu les articles L. 5211-36 et L. 5711-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant que le débat d'orientation budgétaire a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer de manière effective son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget,

Après avoir entendu l'exposé du rapport d'orientation budgétaire,

Après avoir tenu un débat sur les orientations budgétaires 2026,

Prend acte :

- de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire joint en annexe.

Le Président,
Alain BURNET

Le Secrétaire de séance,
Denis ROUYER



A blue ink handwritten signature, likely of Denis Rouyer, the Secretary of the session.

Transmis au contrôle de légalité le : 30/01/2026
Sous le n° : 017-200086031-20260129-n°3001202602-DE
Mis en ligne le : 06/02/2026

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif de Poitiers.

Rapport d'orientation budgétaire 2026

Préambule :

Le contexte financier actuel, empreint d'incertitudes sur les capacités financières à venir, tant de nos membres que de nos partenaires historiques (Département de Charente-Maritime et Région Nouvelle-Aquitaine), pousse à prévoir une orientation budgétaire de prudence pour 2026.

Pour y parvenir, il est proposé d'établir un projet de budget primitif finançable par l'intermédiaire des cotisations des membres ainsi que les subventions apportées par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Une décision modificative pourra intervenir en cours d'exercice comptable en cas de possibilités budgétaires complémentaires.

S'agissant de l'affectation des cotisations, sur près d'1 M€ à percevoir, 300 000 € seront affectés au financement du reste à charges des salaires, des indemnités et des frais de fonctionnement, tandis que 700 000 € seront disponibles pour financer le reste à charge d'actions nouvelles.

Concernant les excédents reportés d'investissement et de fonctionnement, il est proposé de les préserver à un montant identique au résultat de clôture 2025, dans une logique de précaution.

Afin de définir les projets à porter en 2026 et présentés dans la suite du rapport, il a été respecté les priorisations suivantes :

Poursuivre et solder en 2026 les actions déjà engagées

Assurer certaines études et programmations à venir en régie

Découper en tranches les futurs projets lorsque cela est possible

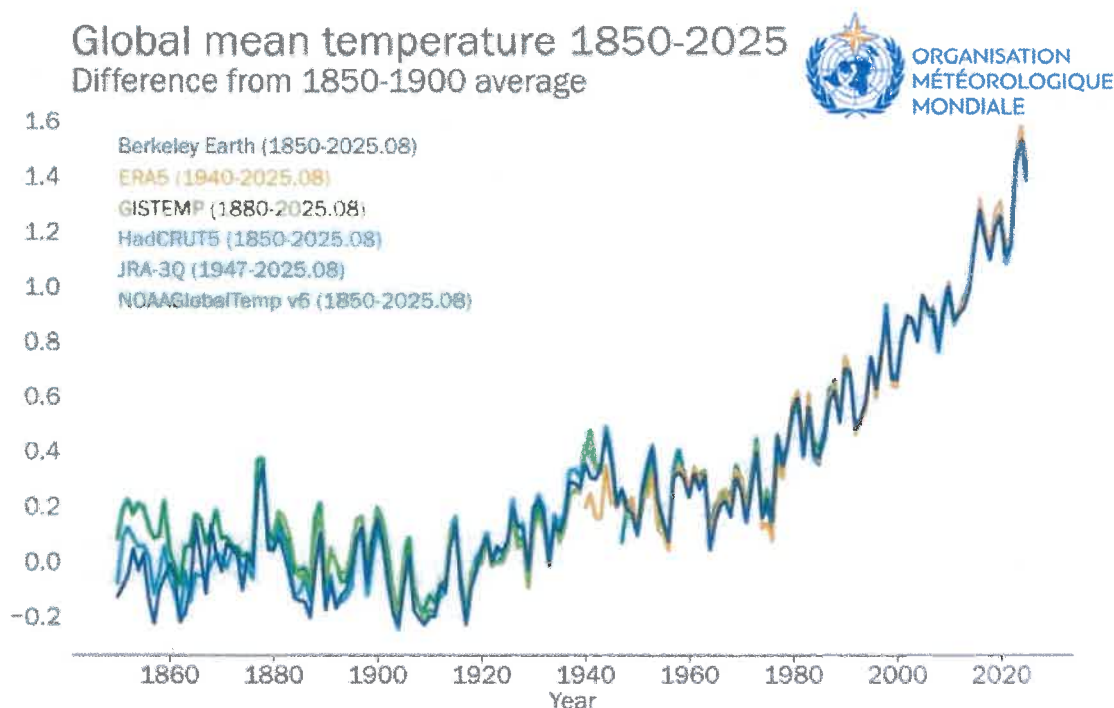
Réduire certaines enveloppes financières

Décaler certains projets

1. Un contexte climatique qui nous oblige à agir mieux et plus rapidement

➤ **Tendance à l'échelle de la planète**

Selon l'Organisation météorologique mondiale, « La série alarmante de températures exceptionnelles s'est poursuivie pendant l'année 2025, laquelle devrait occuper la deuxième ou la troisième place des années les plus chaudes jamais enregistrées. »



Evolution de la température à la surface du globe (source : Organisation météorologique mondiale)

Le taux d'élévation du niveau de la mer à long terme a augmenté depuis le début des relevés satellitaires et presque doublé entre la période 1993-2002 (2,1 mm par an) et la période 2016-2025 (4,1 mm/an).

Cette intensification traduit l'influence combinée du réchauffement océanique et de la dilatation thermique des océans, ainsi que la fonte des glaciers et des nappes glaciaires.

➤ **Tendance à l'échelle nationale (d'après MétéoFrance)**

Printemps : un printemps particulièrement ensoleillé, chaud et peu arrosé sur la moitié nord

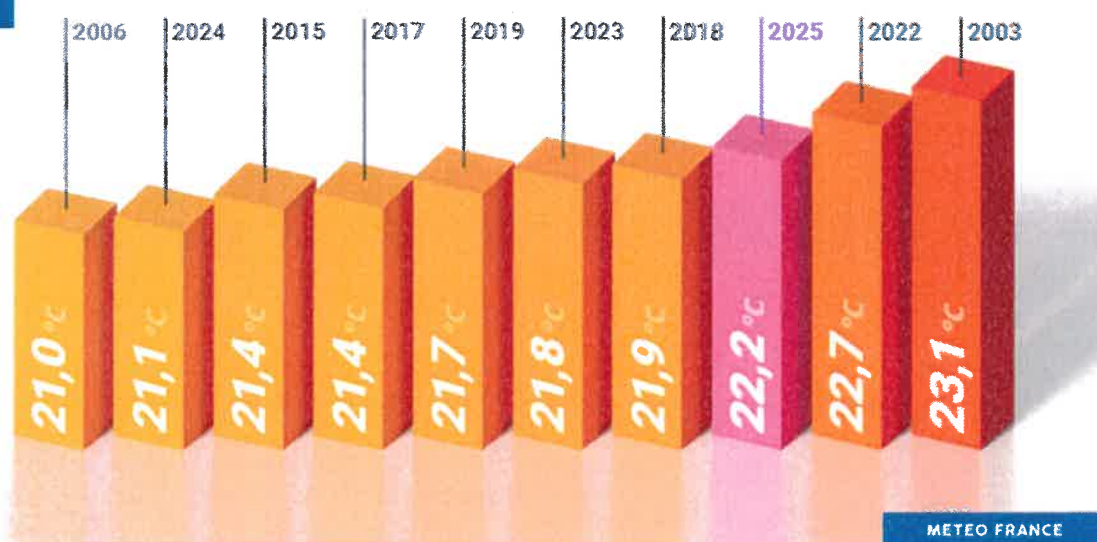
La France a connu plusieurs épisodes anormalement chauds au cours de la saison, en particulier fin avril début mai ou encore fin mai. Mars, avril et mai ont été tous les trois plus chauds que la normale. L'anomalie atteint + 1,1 °C pour l'ensemble du printemps 2025, le classant ainsi au 3^e rang ex æquo des printemps les plus chauds depuis le début des mesures en 1900.

Eté :

Avec un mois de juin extrêmement chaud (+ 3,3 °C par rapport à la normale) et des mois de juillet et d'août plus chauds que la normale, l'été 2025 est le 3^{ème} été le plus chaud depuis le début des mesures en 1900 avec une température moyenne de 22,2 °C et une anomalie de + 1,9 °C, derrière les étés 2003 (+ 2,7 °C) et 2022 (+ 2,3 °C). Il s'agit du 4^{ème} été consécutif très chaud (2022, 2023, 2024 et 2025).

Les 10 étés les plus chauds ont tous eu lieu après 2000.

LES 10 ÉTÉS LES PLUS CHAUDS EN FRANCE DEPUIS 1900



Automne : une saison proche des normales, marquée par de nombreuses intempéries

La température est en moyenne conforme à la normale malgré des pics de chaleur tardifs, un épisode de fraîcheur précoce en septembre et une première offensive hivernale avec de la neige, en novembre. Les précipitations ont été en moyenne proches de la normale sur le pays, mais fortement déficitaires près de la Méditerranée.

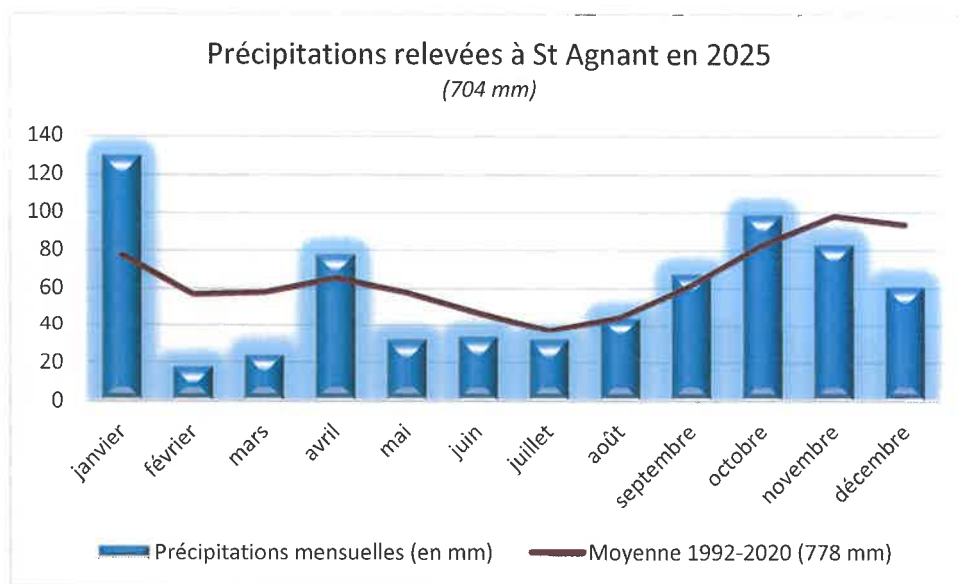
➤ Tendence à l'échelle du SMCA

Localement, les températures moyennes enregistrées en 2025 progressent à la hausse par rapport à la normale 1991-2020 et suivent en ce sens la tendance nationale. Avec un maximum à 36°C au mois de juin et un autre à 39.9°C le 11 août.

Mois	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
T°C moy max	10.4 °C	12.4 °C	14.7 °C	18.5 °C	21.2 °C	26.7 °C	25.4 °C	27.7 °C	21.8 °C	19.1 °C	14.8 °C	11.5 °C
Rapport à la normale	+0,5 °C	+1,4 °C	+0,5 °C	+1,8 °C	+2 °C	+3,4 °C	+0,4 °C	+2,3 °C	-1,2 °C	+0,3 °C	+1,2 °C	+1 °C
T°C moy min	3.7 °C	4.6 °C	5.8 °C	9.2 °C	11.5 °C	16 °C	16.5 °C	16.7 °C	13.1 °C	10.1 °C	7.5 °C	5.4 °C
Rapport à la normale	+0,2 °C	+1,5 °C	+0,7 °C	+2,2 °C	+1 °C	+2,5 °C	+1,2 °C	+1,6 °C	+0,7 °C	+0,1 °C	+1,2 °C	+1,5 °C

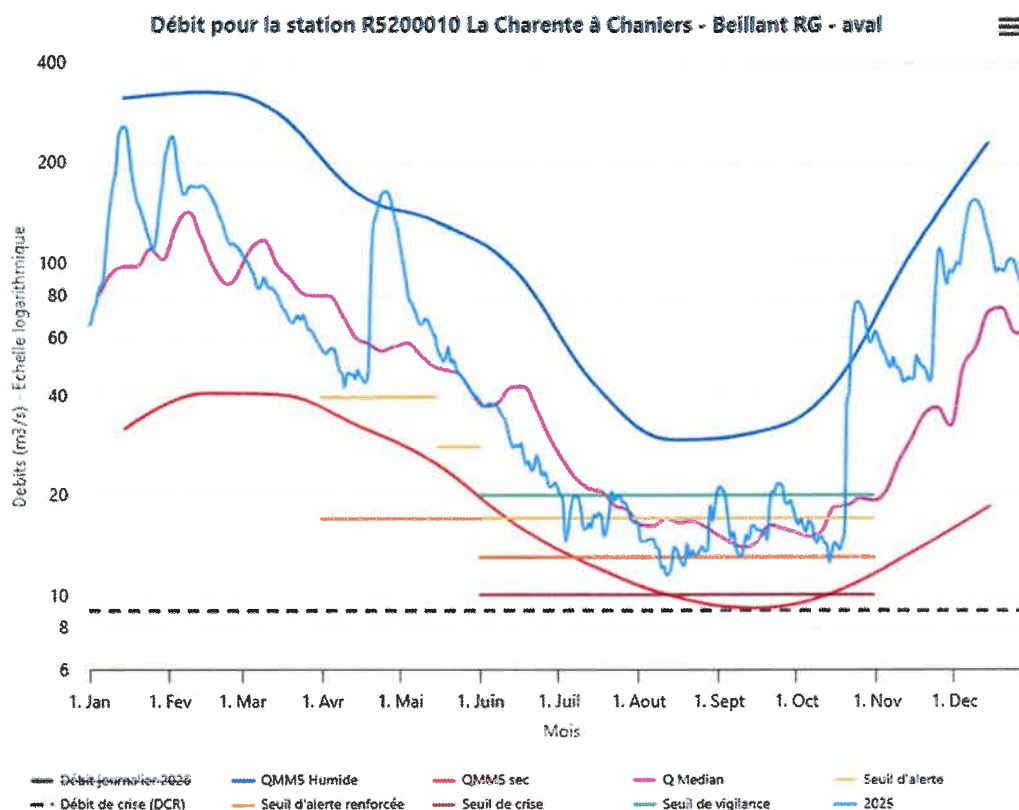
Températures mensuelles minimums et maximums relevés à St-Laurent-de-la-Prée en 2025 et comparaison à la normale 1991-2020
(source : Météociel)

Au niveau de la pluviométrie, le cumul des précipitations en 2025 est légèrement en dessous de la moyenne 1991-2020. Rappelons que les années 2023 et 2024 furent à l'inverse largement excédentaires en pluies (+ 30 %).



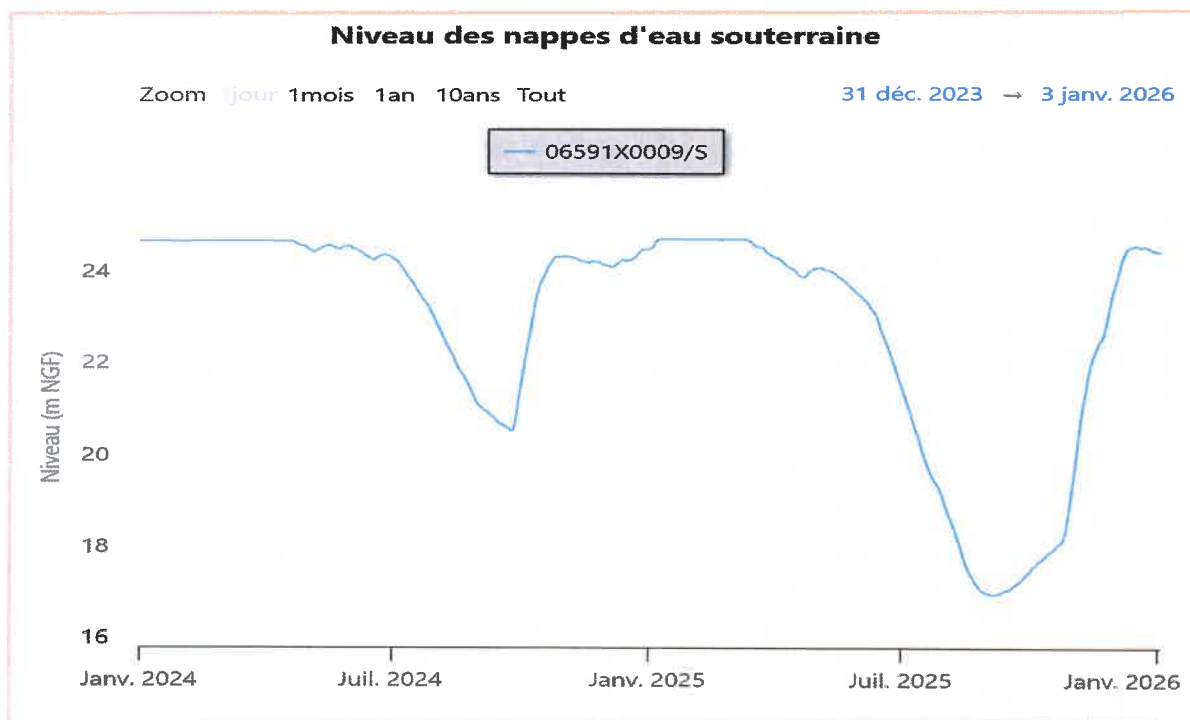
*Evolution des précipitations relevées à St Agnant au cours de l'année 2025 et comparaison à la normale 1991-2020
(source : Météociel)*

Ce niveau de précipitations moyen (et la bonne recharge hivernale) a permis le maintien du débit de la Charente à des valeurs proches du débit médian. Trois pics de débits sont malgré tout remarquables sur le graphique ci-dessous, et correspondent à l'effet des fortes précipitations des mois de janvier, avril et octobre. En 2025, le débit de la Charente est resté supérieur au débit de crise ($10 \text{ m}^3/\text{s}$) et inférieur au seuil d'alerte renforcée ($13 \text{ m}^3/\text{s}$) durant quinze jours au mois d'août.

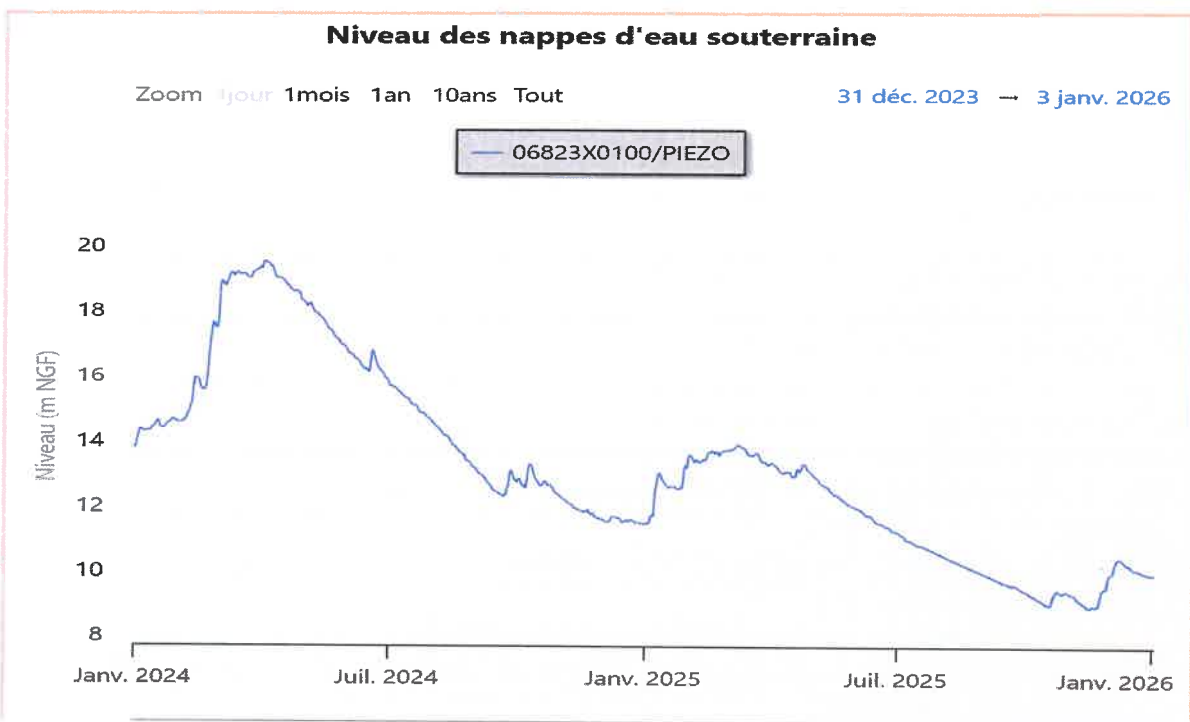


Evolution des débits de la Charente mesurés en amont de Saintes, à Chaniers sur l'année 2025 (source : Banque Hydro)

La recharge hivernale efficace et les fortes précipitations du mois d'avril ont retardé l'abaissement du niveau des nappes. Ensuite, les niveaux atteints lors de l'été 2025 furent proche des valeurs moyennes observées ces dernières années voire au-dessus. Concernant la phase de recharge des nappes, les aquifères du territoire réagissent de manière différente : la nappe d'accompagnement de la Deise était revenue à son niveau maximum en fin d'année alors que la nappe de l'Arnoult entamait sa recharge.



Evolution des hauteurs d'eau de la nappe d'accompagnement de la Deise – Breuil la Réorte (Source : HubEau)



Evolution des hauteurs d'eau d'une des nappes d'accompagnement de l'Arnoult – Ste Radegonde (Source : HubEau)

2. Des réalisations et des projets par territoire

Territoire « Gères-Devisé » :

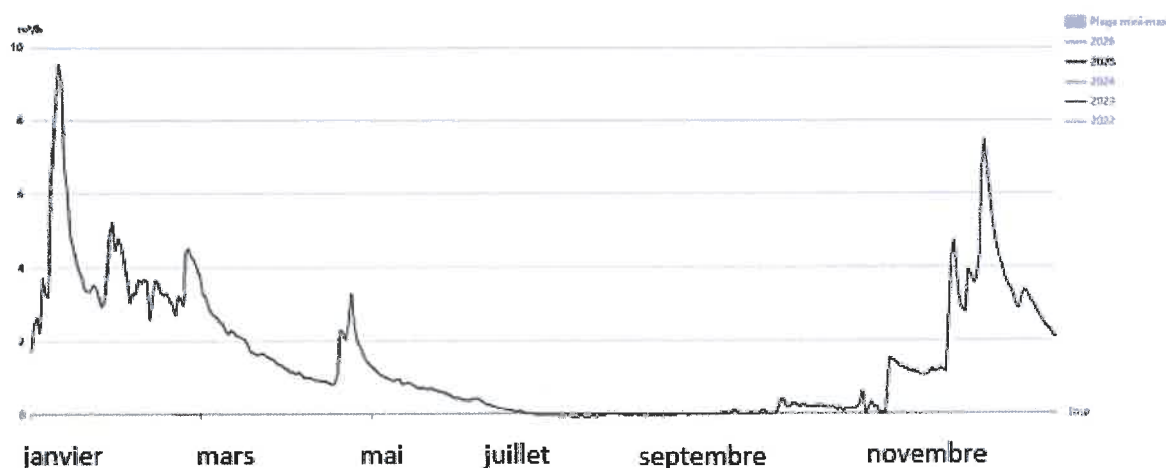
➤ *Présentation de l'année hydrologique sur le bassin Gères-Devisé*

Suite à une année 2024 très humide, la pluviométrie 2025 relevée à St Georges du Bois (760 mm) fut comparable à la moyenne 1991-2020 de 780 mm.

Le niveau de la nappe d'eau libre accompagnant la rivière fut maximum jusqu'à mi-mars avant de baisser progressivement jusqu'à début septembre. Les précipitations automnales ont permis de recharger la nappe jusqu'à retrouver un niveau maximum mi-décembre.

Sur l'année 2025, le débit de la Devisé est resté inférieur à 1 m³/s de mai à octobre inclus, avec notamment une rupture d'écoulement du 27 juin au 1^{er} septembre.

La station de débit installée à l'aval du bassin au Gué Charreau (commune de Landrais) a enregistré, le 11 janvier 2025, un maximum de débit à 9,54 m³/s et un nouveau maximum en automne, le 6 décembre à 7,48 m³/s.



➤ 2025 : mise en œuvre du Programme pluriannuel de gestion (PPG)

Afin d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau du bassin de la Devisé, le SMCA met en œuvre un programme pluriannuel de gestion. Le PPG est un outil de planification d'actions de restauration et d'entretien des milieux aquatiques, construit à l'échelle d'un bassin versant pour une période de 5 ans.

Ce programme comporte 24 actions visant à apporter des réponses aux problématiques du bassin versant. Et conformément aux dispositions du SAGE, les principaux axes de travail inscrits au PPG concernent :

- l'instauration d'une gouvernance à même de piloter la mise en œuvre d'actions de gestion des milieux aquatiques,
- la gestion quantitative, aujourd'hui à l'origine d'étiages précoces et récurrents altérant le milieu et contraignant certains usages,
- la continuité écologique, altérée par la présence de nombreux ouvrages hydrauliques,
- l'hydromorphologie des cours d'eau du bassin et les zones humides, largement affectés par les aménagements du bassin.

En 2025, le SMCA a travaillé avec le territoire à la mise en œuvre de différentes actions : interventions de restauration de la ripisylve, poursuite de la concertation avec les riverains concernés par des actions du PPG,

analyse les régimes hydrologiques de la Gères ainsi que de la Devise suite aux chroniques enregistrées, restauration hydromorphologique de la Devise au niveau du secteur de Chauvière (commune de St Pierre la Noue) suite à l'enlèvement d'un ouvrage de la rivière sans usage. Également, appui du SIAH dans la définition de ses missions, et la coordination des gestionnaires d'ouvrages.



Création d'un lit d'étiage par recharge granulométrique sur le site de Chauvière (Source : SMCA, septembre 2025)

- En 2026, vers la 3^{ème} année du PPG

Le SMCA poursuivra le travail sur la gouvernance et la coordination des acteurs du bassin versant en vue de la mise en œuvre des actions du PPG et de l'expérimentation de nouvelles modalités de gestion des niveaux d'eau. Le travail de gouvernance, en particulier le rôle et la place du SIAH, sera finalisé.

- Continuité écologique :

Le syndicat prévoit également d'identifier des solutions d'aménagements des ouvrages hydrauliques interrompant la continuité écologique notamment au niveau du site de Gautrut à Surgères. A cet endroit précisément, le cours de la Gères a été aménagé, un ouvrage hydraulique et un pont furent construits. Il s'agit aujourd'hui de restaurer la rivière tout en maintenant l'usage des parcelles riveraines.

- Hydromorphologie :

Une attention particulière sera portée aux douves de Surgères ainsi qu'à l'espace naturel sensible des bords de Gères : sur ces deux tronçons où la Gères apparaît rectiligne et recalibré, le territoire réfléchit à la renaturation de la rivière via notamment la mise en œuvre d'opérations de reméandrage du lit.

- Diagnostic des têtes de bassins versants :

Le SMCA va lancer dès le début de l'année 2026 le diagnostic de deux « têtes » de bassin versant : la Gères à l'amont de la déviation de Surgères ainsi que le bassin versant de la Jinguette, affluent rive droite de la Devisse. Ces diagnostics, rédigés et partagés avec les acteurs locaux vont mettre en évidence, de façon précise, les dysfonctionnements observés dans le lit du cours d'eau et sur le bassin. Des solutions d'aménagement correctives seront ensuite proposées aux territoires comme par exemple la plantation de haies ou la mise en place de haies sur talus pour ralentir les ruissellements.

- Métrologie :

Afin de compléter le réseau de suivi des hauteurs d'eau du bassin, il est prévu l'installation d'une nouvelle sonde de suivi des niveaux, dans le secteur de la confluence de la Gères et de la Devisse, au niveau de l'ouvrage de Montprévert. Comme pour les autres stations télétransmises, les données collectées seront reversées et consultables depuis l'interface web du SMCA. Enfin, pour faciliter les manœuvres d'ouvrages, chaque site sera également équipé d'une échelle limnimétrique calée NGF.

- Animation :

Ensuite, le travail de sensibilisation des élus, notamment suite aux élections municipales et des acteurs du territoire devra se poursuivre de façon à faciliter l'acceptation des propositions d'aménagement. Enfin, le SMCA veillera au maintien de la végétation rivulaire via des opérations d'entretien et d'enlèvements d'embâcles sur les tronçons sensibles.



La Devisse en assec au niveau du site de Chauvière (Source : SMCA, août 2025)

Territoire « Arnoult-Bruant » :

➤ Présentation de l'année hydrologique sur le bassin Arnoult-Bruant

L'année 2025 fut plus calme que les précédentes d'un point de vue hydrologique avec un cumul global 10 % inférieur à la moyenne 1992-2020. Trois pics de crue ont eu lieu sur l'Arnoult, deux en janvier et un en décembre aux alentours de 5m³/s. Pour comparaison, le pic de crue de 2024 était à 14m³/s.

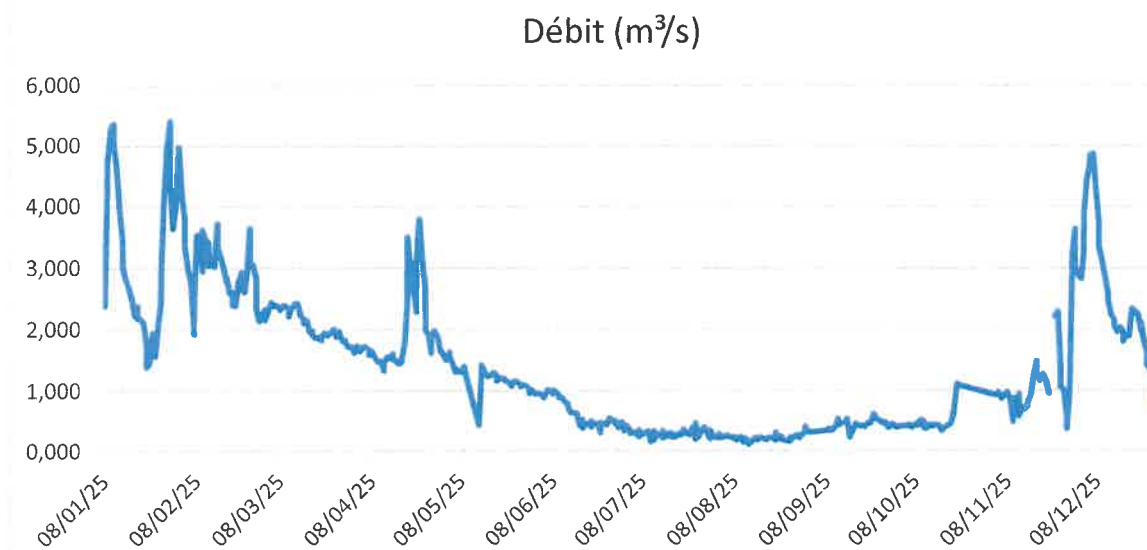


Figure 1: Débits de l'Arnoult en 2025 - Station Ancien Pont SNCF Commune de Trizay

Concernant l'étiage, le déficit estival couplé à des températures élevées ont conduit à des débits faibles. Ainsi, le minimum 2025 est en dessous de 200L/s alors que nous n'avions pas passé sous les 500L/s en 2024.

➤ 2025, 3^{ème} année du PPG ...

Le bassin Arnoult-Bruant est doté d'un PPG validé par arrêté préfectoral du 6 décembre 2022.

Le PPG 2023-2027 est constitué de 32 actions regroupées en 7 axes thématiques : acquisition de connaissance, continuité écologique, gestion quantitative, milieux-habitats-espèces, maîtrise des espèces exotiques envahissantes, suivi des indicateurs biologiques et gouvernance-animation du contrat.

L'installation des instances du SMCA et l'identification d'une gouvernance ont été concomitantes à la définition des enjeux et du plan d'actions. Une synergie positive s'est dégagée et un travail partenarial est entrepris avec les différents usagers.

Les données acquises par l'intermédiaire du système d'information télétransmis des niveaux et des débits ont permis d'effectuer des observations essentielles dans le but d'appréhender le régime hydrologique des cours d'eau.

➤ ... qui prépare l'année 2026

L'enjeu pour 2026 sera de continuer le travail d'interprétation des données et de relier ce dernier avec la gestion des ouvrages de l'Arnoult et du Bruant. Le travail de concertation mené avec les associations syndicales (AS) de marais du territoire devra être poursuivi. Par ailleurs, il est prévu d'installer deux sondes de suivi des niveaux d'eau, ainsi qu'une échelle limnimétrique, qui permettront de compléter le réseau d'acquisition de

connaissance de l'hydrologie sur Arnoult-Bruant. Cette démarche sera concertée et réalisée en partenariat avec les AS de marais concernées.

Plusieurs actions ont été lancées en 2025 et se poursuivront sur l'année 2026 :

- **Ralentissement des écoulements :**

Suite aux inondations sur les communes de La Clisse ainsi qu'à St Georges des Coteaux, et à la demande de Saintes grandes rives l'Agglo, une étude expérimentale sur la modélisation des ruissellements et des propositions d'actions en distinguant le rôle de chaque partenaire a été lancée fin 2024. Le rapport de dernière phase a été établi fin 2025. Cette étude est suivie avec attention par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et le département pour servir de modèle au reste du territoire.

Commencée en 2024, l'étude de 3 têtes de bassin versant d'affluents de l'Arnoult sera poursuivie. Elle a pour l'instant permis d'établir un état des lieux complet qui permettra d'évaluer les potentialités de restauration visant à ralentir les écoulements. Il s'agira là encore de proposer des aménagements doux permettant une meilleure recharge des nappes et des zones humides pour amener de l'inertie au système hydrologique local. Cette étude permettra de définir ce qui est du ressort du Gémapien et ce qui incombe aux structures.

- **Ouvrages hydrauliques :**

Dans le cadre des obligations de mise en continuité des ouvrages transversaux identifiés par les services de l'Etat, une étude est en cours sur l'Arnoult. Elle devra permettre d'évaluer les capacités de franchissement piscicole de ces obstacles et leur impact sur le transport sédimentaire. Elle doit également identifier les possibilités d'aménagements ou de gestion qui permettront d'assurer la continuité écologique de l'Arnoult. Le secteur aval classé en liste 2 sera étudié, notamment 4 ouvrages prioritaires qui ont été identifiés par les services de l'Etat.

D'autre part, sur des secteurs à enjeu inondation, les études de restaurations de 3 ouvrages hydrauliques, dont 2 sont terminées, vont permettre de proposer des solutions d'aménagements.

- **Hydromorphologie :**

Dans le cadre de la restauration hydromorphologique des cours d'eau, l'étude de la diversification des écoulements du Freussin permet de proposer des solutions d'aménagement qui ont été présentées aux communes et propriétaires concernés. Cela a notamment permis d'amorcer la communication autour de ce projet d'envergure et de finaliser un dossier réglementaire dédié (Déclaration d'intérêt général et Dossier Loi sur l'Eau).



Freussin à Romegoux (Source : SMCA)

Dans le même thème, une étude d'identification d'un nouveau tracé fonctionnel du Bruant en aval de Tressauze a été lancée en 2025.

Enfin, sur l'amont de l'Arnoult, la restauration des écoulements suite à l'effacement des ouvrages va être menée en deux temps pour valider la technique dans un contexte tourbeux (collaboration avec Eau 17).

- Erosions de berges :

La commune de Pont l'Abbé d'Arnoult a sollicité le SMCA après une érosion de berges en aval d'un pont. Cette érosion a soulevé des questions de la part d'un riverain avec des interrogations sur la responsabilité juridique de chacun. Une étude spécifique a été lancée visant à répondre aux aspects techniques.

L'étude a été finalisée en 2025 avec une proposition d'actions à mener en lien avec les propriétaires riverains et la commune.

D'autres secteurs de l'Arnoult présentent des phénomènes d'érosions de berges. Cette problématique étant globale et récurrente, le SMCA réfléchit à la mise en place d'une doctrine d'intervention en fonction des contextes (propriété, proximité d'ouvrage, de route, présence de moulin...).

- Ripisylve :

Plusieurs chantiers de plantations de ripisylve et de haies sont actuellement menés sur l'aval du territoire en accord avec les propriétaires volontaires (privés et communes).

Cette action est amenée à être développée sur d'autres parcelles en 2026.



Figure 2: Plantation en cours au bord de l'Arnoult Commune de Trizay

De nouvelles actions seront également lancées dans la continuité du PPG :

- Effacement petits ouvrages :

Deux ouvrages de tête de bassin versant ont été identifiés problématiques pour la continuité écologique. Compte-tenu de leur position dans le bassin versant, il ne s'agit pas d'un enjeu poisson migrateur. Il est tout de même important pour le bon état écologique de nos masses d'eau de travailler sur le décloisonnement des rivières pour les petites espèces piscicoles locales (vairon, loches, épinochettes...).

- Etude continuité écologique :

Trois ouvrages de l'Arnoult sont concernés par une étude sur leur continuité écologique dans le PPG Arnoult-bruant.

Il s'agira en 2026 de commencer l'animation de ces études en menant un groupe de travail permettant rédiger un cahier des charges cohérent avec les enjeux du territoire. Le but sera de lancer ces études en 2027.

- Etude sur le fonctionnement hydraulique de 2 ouvrages sur le Freussin :

Le Freussin est un petit affluent rive gauche de la Charente dont le fonctionnement aval est influencé par la présence du canal du Moussard notamment. Ces infrastructures sont, soit en mauvais état, soit leur gestion/influence sur le marais n'est pas bien connu par la collectivité. Il s'agit de réunir un groupe de travail et lancer l'étude de ces 2 ouvrages pour aboutir à d'éventuels travaux en fonction des conclusions. Cette étude pourra également statuer sur la mise en place d'une gestion collective des niveaux d'eau, notamment avec un objectif élevage.

- Travaux de restauration hydromorphologique à Pont l'Abbé d'Arnoult :

Les crues de l'Arnoult en 2023-2024 ont conduit à des érosions importantes en aval d'un pont communal sur la commune de Pont l'Abbé d'Arnoult. Elles ont notamment révélé une chute d'eau en aval du radier du pont induisant des problématiques de continuité écologique.

L'objectif en 2026 est de pouvoir réaliser les travaux de recharge de la fosse de dissipation aval afin de supprimer cette chute d'eau et de profiter de ces travaux pour améliorer le fonctionnement des berges. Ces dernières sont parfois trop lisses (maçonnées) ce qui génère des érosions soit aux abords de la maçonnerie, soit sur la berge opposée. La mise en place de remblais calcaires rugueux et non maçonnés permettra de limiter ces phénomènes.

- Métrologie :

Afin de compléter le réseau de suivi du territoire Arnoult Bruant, il est prévu l'installation de 2 nouvelles sondes de suivi des niveaux. La première sur l'Arnoult au pont de Picou, la seconde dans les marais de Martrou au niveau du pont des grèves. Chaque station sera télétransmise sur l'interface du SMCA et chaque site sera également équipé d'une échelle limnimétrique calée NGF.

Par ailleurs, le site de l'ouvrage des Tanches sera également équipé d'une échelle limnimétrique afin de pouvoir améliorer sa gestion.

Territoire du marais de Brouage

➤ *Présentation de l'année hydrologique sur le marais de Brouage*

Période de réalimentation 2025 :

Globalement, il n'y a pas eu de situation de crise majeure d'étiage. Conformément aux engagements des services de l'Etat dans le cadre de l'expérimentation de la gestion des niveaux d'eau par les AS de marais, les cotes des sondes de référence n'ont pas été prises en compte (seuils de coupure non appliqués) au profit d'une gestion globale des niveaux.

La fermeture de la vanne de Biard a eu lieu le 13 juin et la mise en surverse de la vanne de l'Arnoult le 17 juin. L'arrêté de restriction du remplissage des mares de tonne a été pris le 19 juin.

Le bilan de la réalimentation est le suivant :

- canal de l'UNIMA : surverse en continu du 30 juin au 11 juillet (624 585 m³), du 15 au 23 juillet (419 223 m³), du 29 juillet au 09 août (688 035 m³), du 15 au 21 août (403 747 m³), du 28 au 29 août (68 515 m³), du 04 au 08 septembre (200 859 m³), soit au total : 2,4 M m³
- Charente par l'ouvrage de Biard (selon le calendrier de prises d'eau, pour environ 70 000 m³ injectés par prise d'environ 2h30 estimés car la sonde-débitmètre du département est hors service) : 14 prises en juin (980 000 m³), 22 prises en juillet (1 540 000 m³), 25 prises en août (1 750 000 m³), 6 prises entre le 09 et le 12 septembre (420 000 m³), soit au total 4,7 M m³ estimés
- au total, environ 7,1 M de m³ d'eau ont été nécessaire pour satisfaire tous les besoins.

A titre de comparaison, en 2024, année humide, seulement 1,2 M de m³ avait été nécessaire grâce à l'apport en continu du débit de l'Arnoult notamment. En 2023, plus de 5 M de m³ avait été injectés au canal Charente-Seudre.

Quelques dérogations au calendrier de prises d'eau ont été réalisées en coordination entre les AS pour privilégier les prises en fonction des besoins réels de chaque association et une gestion optimisée. Les quelques épisodes de précipitations estivales ont permis de limiter l'impact sur la ressource.

Période d'évacuation 2025 :

La saison hivernale est restée dans des conditions normales, sans pic exceptionnel de précipitations. Ainsi, les demandes de dérogation au calendrier à la profession ostréicole pour évacuer dans le havre de Brouage sont restées très marginales.

2025 a bénéficié d'une situation hydrologique relativement normale, où la vigilance s'est portée sur les périodes de transition (printemps et automne) afin de respecter les faisceaux de gestion validés en concertation. A noter, la présence du technicien de l'Union des marais de Brouage comme une réelle plus-value pour le territoire. Il permet une veille terrain accrue et améliore la coordination entre l'ensemble des acteurs.

Malgré l'occurrence de plusieurs périodes à forts coefficients de marées (>100), l'année 2025 a subi peu de submersions marines sur la frange littorale. Le récent ouvrage du Grand Garçon a été manœuvré en prévision du risque et l'analyse des points de salinité relevés n'a pas montré une contamination élevée dans les réseaux hydrauliques.

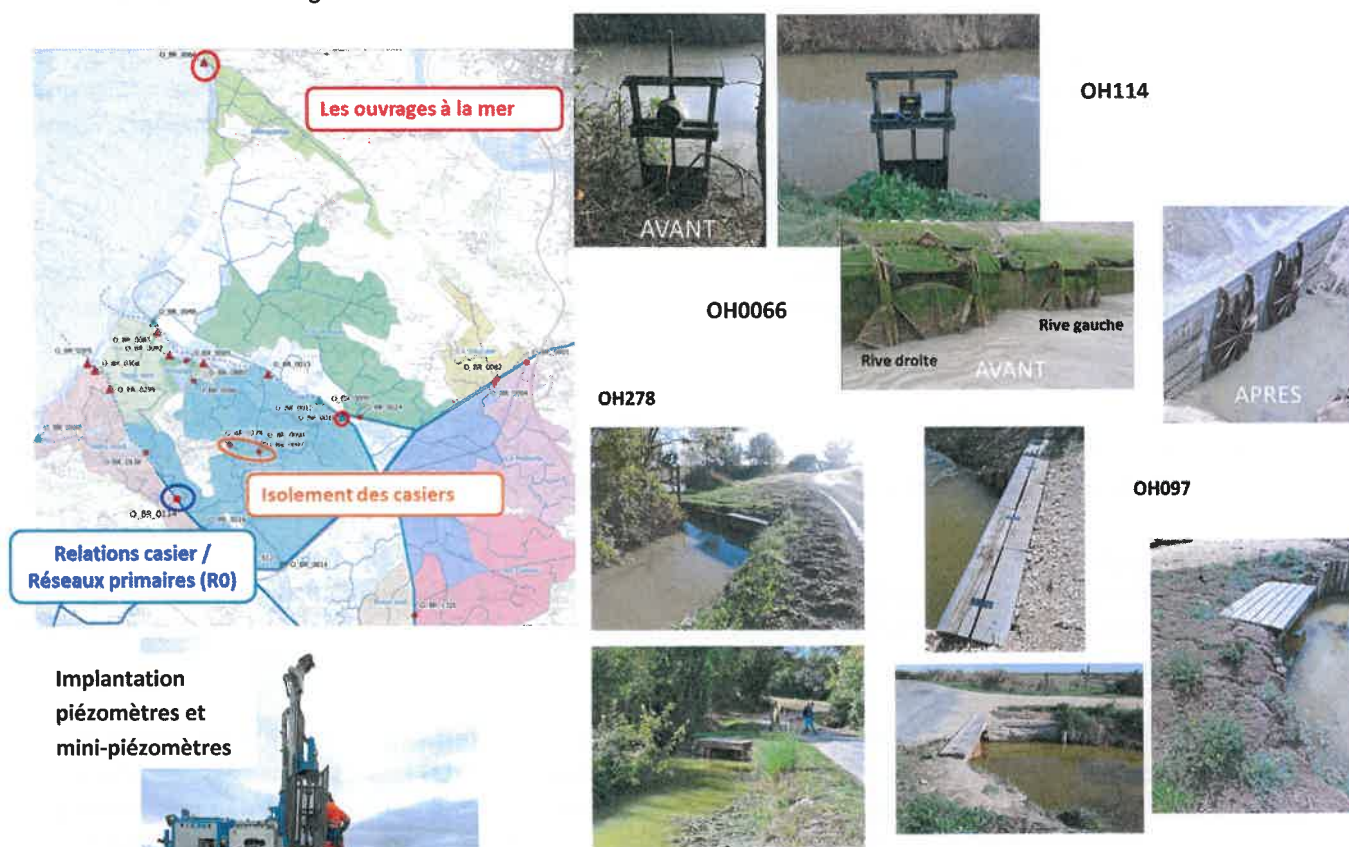
L'analyse de la gestion à l'échelle de chaque unité hydraulique cohérente (UHC) de cette 1^{ère} année d'expérimentation est en cours, en lien avec le technicien de l'Union des marais notamment et les AS gestionnaires des ouvrages. Elle sera présentée aux gestionnaires et instances de suivi dès le début de l'année 2026.

➤ 2025, année de transition

Le travail de l'animatrice en 2025 a été consacré :

- à la poursuite des actions débutées dans le Contrat de progrès territorial (CPT) 2023-2024 (étude de continuité, hydrogéologie ...) et à la réalisation de quelques actions socles (ouvrages, curage, gestion des espèces envahissantes ...) importantes à maintenir pour ne pas perdre leurs bénéfices à long terme,
- au développement des indicateurs de suivi de la gestion des niveaux d'eau liés à l'expérimentation des 18 faisceaux de gestion depuis début 2025,
- au bilan du dernier contrat 2023-2024 et à l'élaboration du prochain CPT de 2026 à 2030.

Restauration des ouvrages



Le SMCA a également participé à la valorisation de la mise en œuvre de la démarche territoriale sur le marais de Brouage dont la préparation, le déroulé et les conclusions ont été pris par l'Ifrée comme exemple dans le cadre de sa collaboration avec les Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne sur la thématique « Favoriser le dialogue territorial sur l'eau – récits d'expériences de dispositifs participatifs » (brochure et webinaire réalisé en septembre 2025). De même, le SMCA a fait part de son témoignage lors d'un atelier avec l'Ifrée à Bordeaux lors de la journée régionale ACTE « Du savoir à l'action : intégrer le facteur humain dans les politiques publiques de transition environnementale » organisée par la Région Nouvelle Aquitaine et a présenté la démarche de concertation à un séminaire MAVI organisé par l'INRAE en décembre 2025.



Le bilan du second contrat, où il avait été identifié 30 actions regroupées en 7 objectifs stratégiques (évolution des modalités de gestion, restauration de l'infrastructure hydraulique, connaissance de la ressource en eau, suivi de la biodiversité, gouvernance-animation du contrat, soutien-développement de l'élevage extensif et adaptation du marais aux changements climatiques) est de 70 % de réalisations, dont 85% au profit de la filière élevage, pour un montant engagé de 2,9 M d'euros TTC.

Le troisième contrat propose de poursuivre les actions socle afin d'assurer la pérennité des effets positifs cumulés, ainsi que l'intégration de nouvelles actions de soutien et développement de la filière élevage (issues de l'étude stratégique réalisée par la Chambre d'agriculture), d'adaptation au changement climatique ainsi que d'amélioration de la connaissance, avec comme objectifs de poursuivre l'ambition du dernier contrat pour répondre aux différents enjeux du territoire.

➤ 2026, finalisation et mise en œuvre du nouveau CPT

Dans le but de poursuivre ces objectifs sur le marais de Brouage, l'année 2026 sera consacrée à la mise en œuvre du programme d'actions. La conjoncture des financements actuelle induit une forte incertitude pour le montage du plan de financement du futur contrat. Le début de l'année sera donc consacré à une priorisation forte des propositions initiales pour mettre en cohérence les perspectives d'actions avec le contexte financier, avant une validation en comité de pilotage, puis une signature par les différentes parties prenantes.

L'animatrice sera également chargée de poursuivre le suivi des actions en cours :

- étude de continuité piscicole du marais, débutée en 2025 avec le bureau d'études ECOGEA, elle doit s'achever fin 2026. Les 1ères phases d'étude seront présentées début 2026. Une investigation complémentaire sera menée pour étudier la franchissabilité du siphon de Bellevue durant les malines de février et mars (2 sessions maximums),
- étude hydrogéologique de caractérisation des alimentations du marais de Brouage par ses aquifères bordiers, débutée en 2024 : elle entamera sa 4^{ème} phase qui consiste au suivi de l'ensemble des sondes piézométriques mises en œuvre (23) en automne 2025 permettant d'étudier les différents aquifères sur 3 ans. Le SMCA accompagnera le bureau d'études Calligée dans cette démarche, avec une récupération des données des sites équipés tous les 3 mois,
- indicateurs de suivi des niveaux d'eau à poursuivre en parallèle à la mise en expérimentation des nouvelles chroniques de gestion (accompagnement Forum des marais atlantiques et UNIMA), avec le développement de stations de métrologie supplémentaires et la coordination des niveaux d'eau entre les différents gestionnaires et usagers. L'animatrice travaille étroitement avec le technicien médiateur de rivière de l'Union des marais de Brouage, du fait de son expertise terrain et connaissance du fonctionnement hydraulique. Un premier bilan de la gestion 2025 sera présenté au comité de suivi début 2026.

- programme de restauration des ouvrages hydrauliques. En fonction du choix des ouvrages qui feront l'objet de travaux en 2026, issus du diagnostic tranche 5 (COPIL du 18/12/2025), l'animatrice suivra les travaux,
- l'UNIMA doit également réaliser les conclusions du diagnostic technico-économique sur les ouvrages à la mer de la Réserve naturelle nationale (RNN) Moëze-Montportail, au propriétaire du site (Conservatoire de Littoral) et au gestionnaire (LPO),
- en lien avec l'étude sur la limite eau douce/eau salée réalisée par l'UNIMA, des actions sont à prévoir pour l'accompagnement du territoire vis-à-vis du déplacement du trait de côte (ouvrages à la mer, renforcement de la digue du havre de Brouage,...). L'objectif en 2026 est de suivre l'évolution de cette thématique en termes de gouvernance et de prises de décisions collectives pour l'accompagnement du territoire,
- l'objectif est également de poursuivre la réflexion sur les casiers qui nécessiteraient des besoins d'étagement complémentaires, en lien avec les conclusions de la concertation sur les niveaux d'eau, et entamer une première réflexion sur les différents types de jas à l'aide des différents outils cartographiques récemment développés,
- participation à la restauration des réseaux hydrauliques avec les programmes de curage portés par l'Union de marais et l'AFP,
- finalisation du programme de réhabilitation du canal de Broue avec le lancement de l'étude règlementaire,
- réaliser une expérimentation préalable à l'entretien du canal de Broue (hydrodévasage).

L'animatrice restera en lien étroit avec les animatrices en charge de la mise en œuvre des actions de soutien à la filière élevage dans la continuité du CPT. Elle participera aux actions liées à Natura 2000, Projet Grand site (PGS) ou au PAPI afin de contribuer à la coordination et la transversalité des actions sur l'ensemble du territoire. Elle participe à une mise en cohérence opérationnelle des programmes de recherche (ADAPTO+, Observatoire du LIENSs,...) avec les besoins et attentes du territoire.

Territoire « marais nord de Rochefort » :

➤ Présentation de l'année hydrologique sur le marais nord de Rochefort

L'année 2025 a nécessité une réalimentation par la Charente relativement « classique » (du 29 mai au 15 septembre puis plusieurs jours en octobre pour un volume 10.98 M de m³). La saison de réalimentation a été relativement sèche avec plusieurs événements pluvieux (orageux) opportuns/favorables, ces derniers permettant de limiter l'impact sur la ressource en eau. Le débit de la Charente a permis de réaliser l'ensemble de la réalimentation et satisfaire l'ensemble des usages. Malgré certaines périodes tendues, il n'y a pas eu de coupure due à des niveaux d'eau passés en dessous des seuils de référence. La tempête Benjamin a marqué la reprise des écoulements et la réouverture des portes à la mer fin octobre.

Les précipitations de fin printemps ont permis de commencer la saison avec des niveaux d'eau hauts et celles de juillet-août ont permis d'éviter les coupure/décrochage et de faire redescendre les tensions, notamment lors du développement excessif d'herbiers aquatiques sur le canal d'amenée.

La réserve de Breuil Magné a été sollicité 3 fois sur le quota irrigation entre fin mai et fin août (200 400 m³). Fin septembre, une chasse a été effectuée pour dévaser l'exutoire du canal de Charras (ouvrage à la mer ouvert / vidange réserve de Breuil Magné) pour faciliter l'inspection des buses sous la RD137 : l'ouvrage à la mer de Charras. Fin septembre-début octobre, les marais ont de nouveau été réalimenté via le pont rouge et la réserve de Breuil Magné (eau pulsée au-delà de Suze via une pompe) pour relever les lignes d'eau des marais "hauts" ou éloignés (rôle de clôture).



Amont de la Devise (Landrais) – février 2025 (Source : SMCA)



Marais de Fouras – avril 2025 (Source : SMCA)



Marais de Fouras – juillet 2025 (Source : SMCA)



Marais de Genouillé – novembre 2025 (Source : SMCA)

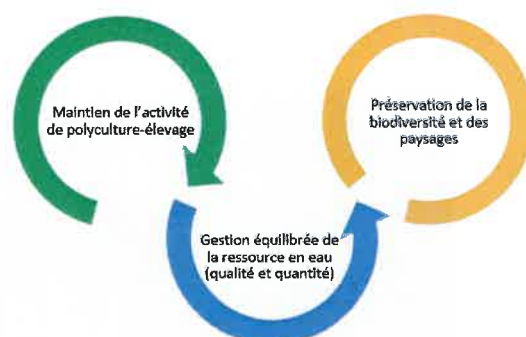
➤ 2025, une année de finalisation du CPT

2025 a été marqué par les temps de concertation des phases 2 (enjeux et objectifs) et 3 (programme d'actions) de l'étude pour l'élaboration du CPT :

- **Phase 2** : à partir des enjeux et éléments ressortis et validés lors du diagnostic (phase 1), les acteurs ont réalisé 2 temps d'échanges en atelier qui ont permis de faire ressortir 10 objectifs stratégiques répartis au sein des enjeux et 23 objectifs opérationnels, classés par objectifs stratégiques. Les acteurs ont notamment échangé sur « ce qui fonctionne ou pas » ainsi que les besoins du territoire, ils ont ensuite été sollicité pour compléter/conforter/classer/etc. des propositions d'objectifs stratégiques et opérationnels (issus des échanges précédents). Enfin, une fois ces orientations discutées, un atelier a été réalisé pour échanger sur les avantages et inconvénients de la gouvernance actuelle à partir de 4 exemples concrets. La phase a été validée lors du COPIL d'avril 2025,
- **Phase 3** : les acteurs ont réalisé 2 temps d'échanges en atelier qui ont permis de faire ressortir une quarantaine d'actions réparties au sein des objectifs opérationnels. Des échanges sur le phasage, la maîtrise d'ouvrage et des premières enveloppes financières ont également eu lieu. Les fiches actions sont en cours de rédaction. Il est prévu de réaliser le COPIL de la phase 3 début 2026.

Au vu de la transversalité des thématiques et de l'ambition du territoire qui ont émergé de la concertation, la démarche a été modifiée pour préparer un CPT plutôt qu'un PPG. Ce changement a été validé en COPIL.

La philosophie du CPT se base sur le triptyque vertueux ci-contre. Le maintien de l'activité polyculture élevage est au centre de ce triptyque. Elle est garante de la présence des prairies sur la zone de marais, qui elle-même sont support de biodiversité et d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.



➤ *Etude de mise en conformité des ouvrages du nœud de Fichemore pour la continuité piscicole*

Suite à différentes contraintes (incidents techniques, foncier, etc.), l'étude pour la mise en conformité réglementaire des ouvrages du nœud hydraulique de Fichemore est toujours en cours de réalisation. L'objectif de 2026 est de finaliser la partie technique du dossier réglementaire (prévision 2^e semestre 2026) et de continuer d'avancer sur la partie reconnaissance d'ouvrages (négociation entre les parties, finalisation des conventions et autres).

Ce travail est mené conjointement avec les services de l'Etat, l'UNIMA et les propriétaires concernés.

➤ *2026, lancement des premières actions du CPT*

Le plan d'actions et les fiches actions sont en cours de rédaction. Une fois ces derniers finalisés, le dossier du CPT sera déposé aux instances dédiées puis pourra être lancé.

Il est également prévu de mettre en œuvre les premières actions en 2026 (actions de l'année 1) :

- **Le schéma hydraulique :**

Une des actions socle du CPT est la production du schéma hydraulique, référentiel et préalable à de nombreuses actions, notamment les programmes de restauration (réseau et ouvrages) et la mise en place de règles de gestion de niveaux d'eau. En 2026, il est prévu de lancer l'étude ainsi que l'animation territoriale associée. Cette action intègre : la production du schéma hydraulique, l'identification et la caractérisation du réseau et des ouvrages structurants. L'animation sera au centre de la démarche avec la mise en place et l'animation de groupes de travail thématiques (secteurs, réseau, ouvrages, continuité écologique, etc.) afin de co-construire le schéma hydraulique avec les acteurs du territoire.

- **La restauration du réseau et des ouvrages :**

Pour le réseau, l'objectif de 2026 est d'accompagner les AS pour qu'elles s'organisent et se coordonnent afin de réaliser une demande groupée pour les travaux de 2027.

Pour les ouvrages, l'objectif de 2026 est de mettre en place une rotation « diagnostic/travaux ». Il s'agira notamment de réaliser un diagnostic des ouvrages identifiés pour 2027 (sur la base d'un groupe technique, résultats schéma hydraulique, etc.) afin de pouvoir réaliser les travaux l'année d'après.

- **L'animation et le suivi :**

L'année 2026 permettra de lancer les groupes de travail thématiques concernant le protocole expérimental (modalités d'intervention en fonction des enjeux) en incluant le suivi des impacts des actions (indicateurs « biodiversité », clauses environnementales adaptées aux enjeux du territoire par exemple), les indicateurs de qualité (axé sur l'enjeu élevage), les indicateurs de connaissances sur le stockage du carbone et le stockage de l'eau ainsi que la coordination des ouvrages à la mer (enjeu conchyliculture). Cette année permettra également d'initier la démarche d'expertise pour plusieurs thématiques : la stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) végétales et animales, le déploiement d'outils de suivi de niveaux d'eau (métrologie) et de partage d'informations adaptés au territoire ou encore l'étude du biseau salé.

Territoire « vallée de la Charente » :

Le SMCA accompagne l'AS du marais d'Agonnay dans la réalisation de son programme de curage sur 5 ans. Les premières tranches ont été réalisées en 2023 et 2025. La prochaine tranche est prévue en 2026. L'AS s'est engagée à mettre en place des règles de gestion. Le SMCA prévoit d'installer une sonde télétransmise sur ce territoire.

Une structure de gestion et de gouvernance sur la prairie de Montalet a été créée en 2025. Les statuts et autres démarches associées doivent être finalisés avant de travailler sur un programme de travaux.

3. Actions transversales

➤ Ruissellements

Au-delà des études ponctuelles lancées sur le territoire du SMCA (ruissellements, têtes de bassin versant, PGAE ...), l'objectif du syndicat est d'aboutir à une stratégie globale cohérente. Les territoires ruraux sont marqués par des épisodes pluvieux conduisant à des inondations de manière récurrente sur l'ensemble du syndicat.

Le Gémapien doit apporter une réponse ambitieuse et homogène à ces problématiques. C'est pourquoi nous projetons de réaliser un état des lieux des enjeux ruissellement du territoire afin d'y proposer une réponse proportionnée.

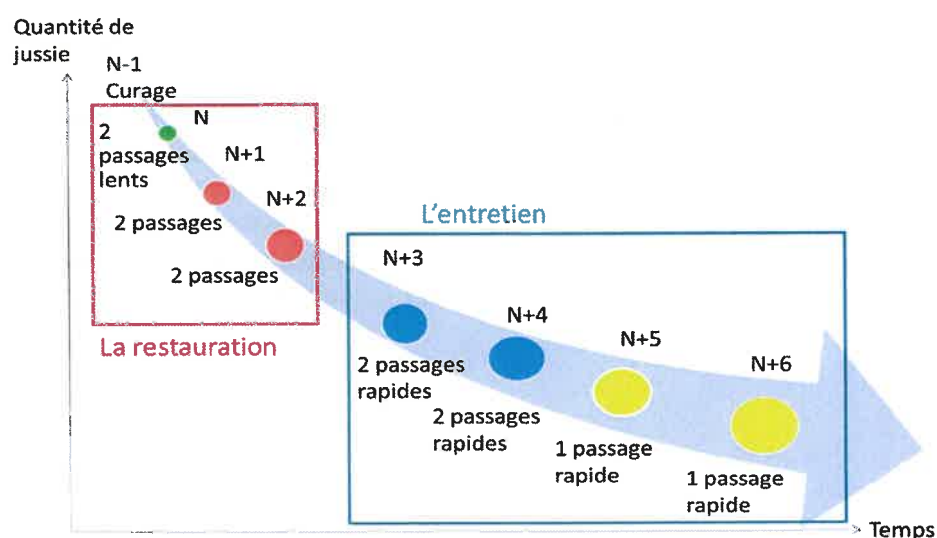
Cette politique s'inscrira dans une démarche de construction d'une doctrine sur cette compétence clarifiant le rôle de chacun entre le SMCA, les EPCI membres et les communes compétentes sur les réseaux pluviaux.

➤ Les espèces exotiques envahissantes végétales

En matière de lutte contre la jussie, le SMCA a confié les opérations d'arrachage à l'UNIMA.

La lutte s'organise autour d'une stratégie pluriannuelle portée par le SMCA et concerne les axes hydrauliques jugés prioritaires pour le bon fonctionnement hydraulique. Elle se base sur une pression d'arrachage manuelle (fréquence, nombre de passage ...) qui s'adapte en fonction du taux de colonisation des secteurs (constats de l'année précédente et repérages préalables avant interventions), des conditions météorologiques, du niveau d'eau ou encore de l'envasement des fossés.

La figure ci-dessous présente l'évolution théorique de la stratégie.



Stratégie pluriannuelle de lutte contre la Jussie

La stratégie pluriannuelle d'arrachage de la jussie commence par une opération de curage des canaux afin d'enlever la vase et les principaux herbiers suivie d'une pression d'arrachage annuelle adaptée au taux de colonisation et aux conditions environnementales.

Les interventions se différencient en deux catégories :

- la phase de restauration qui répond à un niveau de colonisation important. Elle correspond à la mise en œuvre d'un ou plusieurs passages d'arrachage manuel durant la période de développement de la plante (avril à octobre). En marais, cette phase est précédée par un curage permettant de retirer du canal d'importantes quantités de vase et de jussie,
- la phase d'entretien qui permet de maintenir la plante à un niveau de colonisation faible. Elle est également réalisée par le biais d'un ou plusieurs passages d'arrachage manuel lors de la période de développement de la plante.

➤ Les espèces exotiques envahissantes animales

Le portage et l'animation de la lutte collective contre les rongeurs aquatiques nuisibles (ragondins et rats musqués) est assuré par le SMCA.

Depuis 2020 il mobilise plusieurs partenaires : d'une part des prestataires professionnels qui ont été retenus dans le cadre d'un marché de 4 ans et, d'autre part, la FREDON 17 dans le cadre d'une convention de prestation de services, qui comprend la coordination de la lutte et l'animation des bénévoles (piégeurs et tireurs des associations communales de chasse).

➤ Inventaire des zones humides, des mares et du maillage bocager (Arnoult-Bruant)

Sur Saintes grandes rives l'Agglo, la prélocalisation et les inventaires de connaissances des zones humides, des mares et du maillage bocager ont été réalisés en 2024 par le bureau d'études Hydroconcept ainsi que les réunions de concertation 1 à 3 des groupes d'acteurs locaux (GAL).

➤ Métrologie

Comme indiqué précédemment il est proposé de compléter le réseau d'indicateur sur l'ensemble de notre territoire à l'exception du marais nord de Rochefort où il sera procédé dans un premier temps au rattachement des sondes existantes exploitées par nos partenaires (UNIMA, département, CDA de La Rochelle).

Enfin le SMCA fera appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour analyser si notre application de communication, traitement et stockage des données est adapté à notre besoin actuel et futur ? en particulier avec le déploiement probable de sondes sur le marais nord de Rochefort.

➤ Communication

2026, année d'élection municipale. Il est proposé de rencontrer les nouveaux conseils municipaux pour présenter notre structure mais aussi d'accueillir les nouveaux membres du Comité syndical. Pour cela il est nécessaire, d'une part d'élaborer un document de communication et, d'autre part, de mettre à jour notre site internet.

➤ Matériel

Depuis notre création la CARO mettait à disposition l'ensemble du matériel informatique à titre gracieux. A partir de 2026 il a été convenu que le renouvellement et les nouvelles acquisitions seraient à la charge du SMCA. Au regard de l'âge des ordinateurs, il est prévu le remplacement de 3 postes.

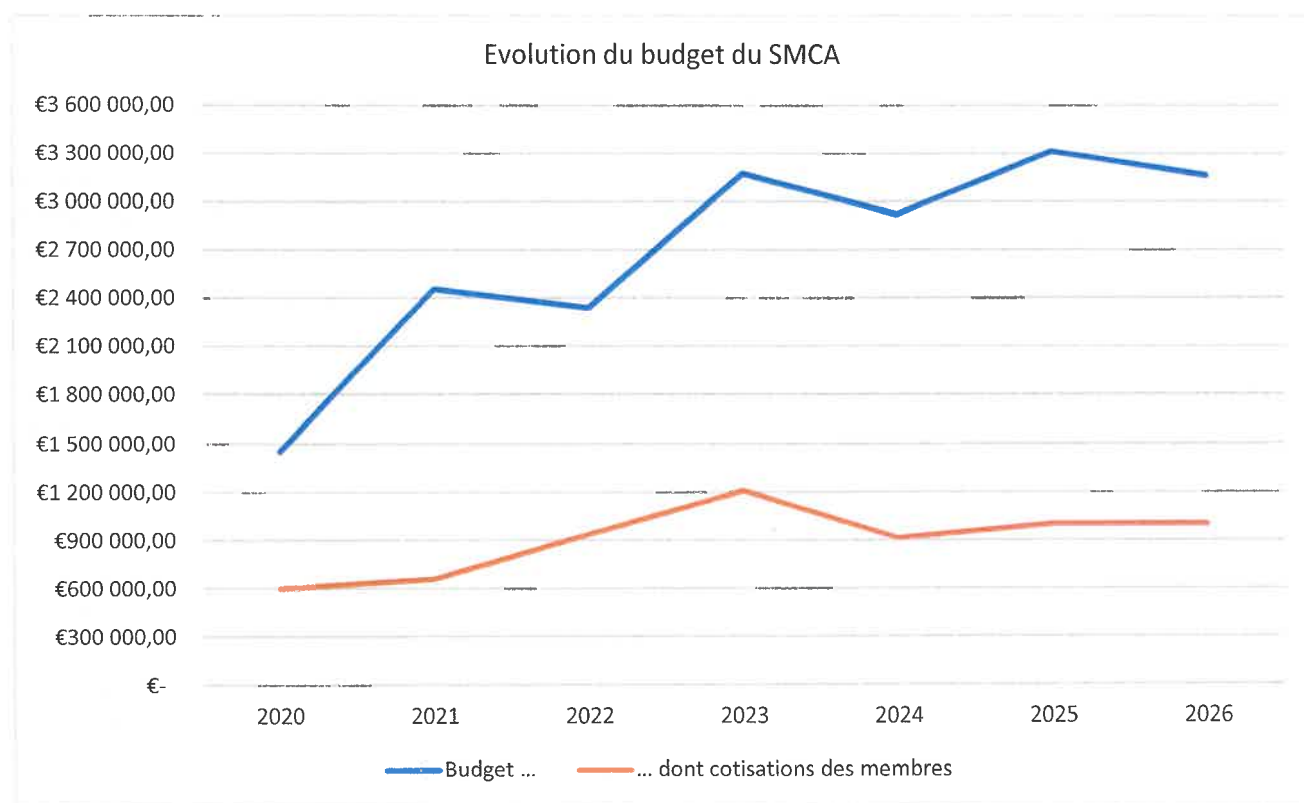
En fonction des besoins, le SMCA continuera l'acquisition de petit matériel permettant d'effectuer des mesures simples.

4. Un budget 2026 de prudence

Dans le cadre des incertitudes sur les capacités financières de nos partenaires habituels, il est prévu un budget primitif 2026 de prudence qui aura vocation à être complété par l'intermédiaire d'une décision modificative une fois les arbitrages politiques établis par les instances du Département de la Charente-Maritime et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ceci se traduit par l'affectation en réserve de l'équivalent financier des excédents cumulés de la section d'investissement et de fonctionnement.

a) L'équilibre global du budget :



Depuis sa création, le SMCA a vu son **budget** croître de **+ 117.75 %** passant de **1 449 961.79 €** à **3 157 313.69 €** suivant la proposition pour l'exercice comptable 2026.

Sur cette même période, les **cotisations des membres** ont, quant-à-elles, progressé de **+ 65.78 %** passant de **601 644.37 €** en 2020 à **997 447.82 €** en 2026 (comme en 2025 déjà), soit une **stabilisation de ces dernières au niveau de ce qu'elles étaient en 2022**.

Pour y parvenir, un important travail d'**optimisation des subventions** a été réalisé et ce sont, **en 2025, 93.04 % des dépenses qui ont été cofinancées**, suivant des taux variant en fonction de la nature de la dépense, par nos partenaires que sont l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Département de la Charente-Maritime, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat au titre du Fonds vert : opérations d'investissement, opérations de fonctionnement et charges salariales.

b) Le décalage de la perception des subventions :

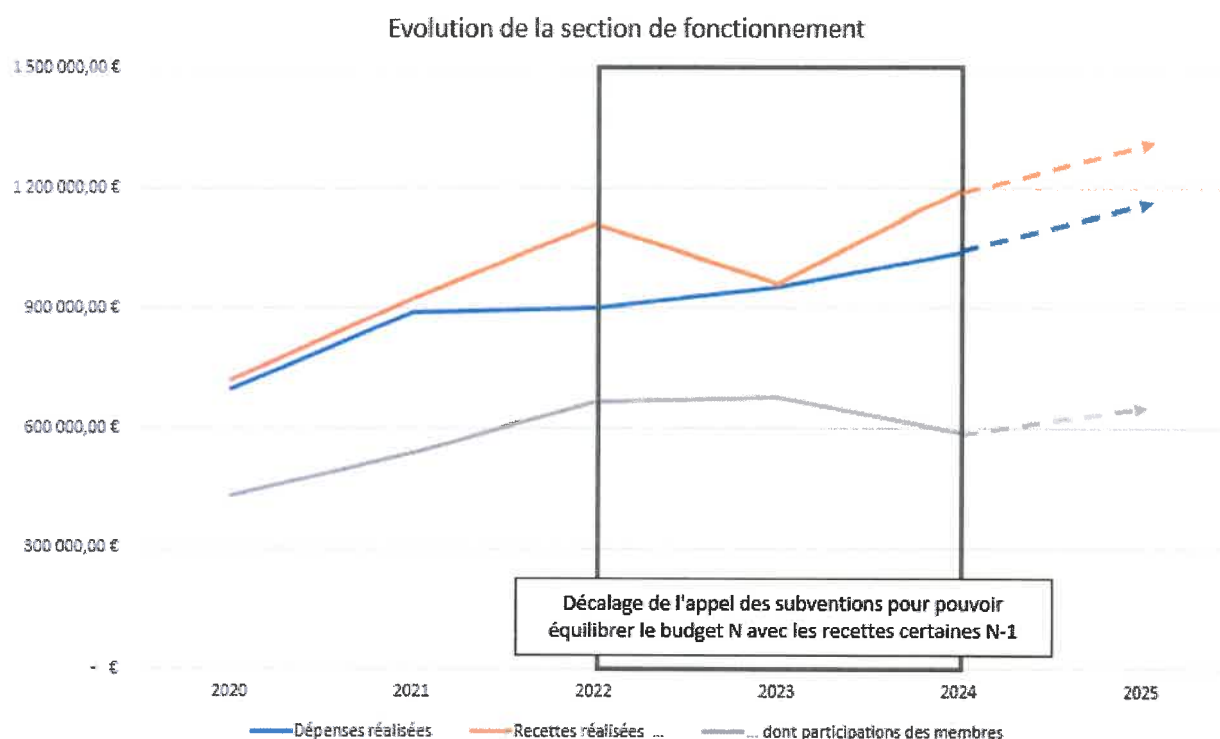
Afin de permettre au SMCA d'anticiper les à-coups liés aux évolutions des possibilités de financement des actions il a été décidé, en 2022 pour la section d'investissement et 2023 pour la section de fonctionnement, de décaler l'appel et la perception des soldes subventions en N+1 afin de **disposer d'une année d'anticipation budgétaire**.

Pour rappel, voici les éléments indiqués au ROB 2025 :

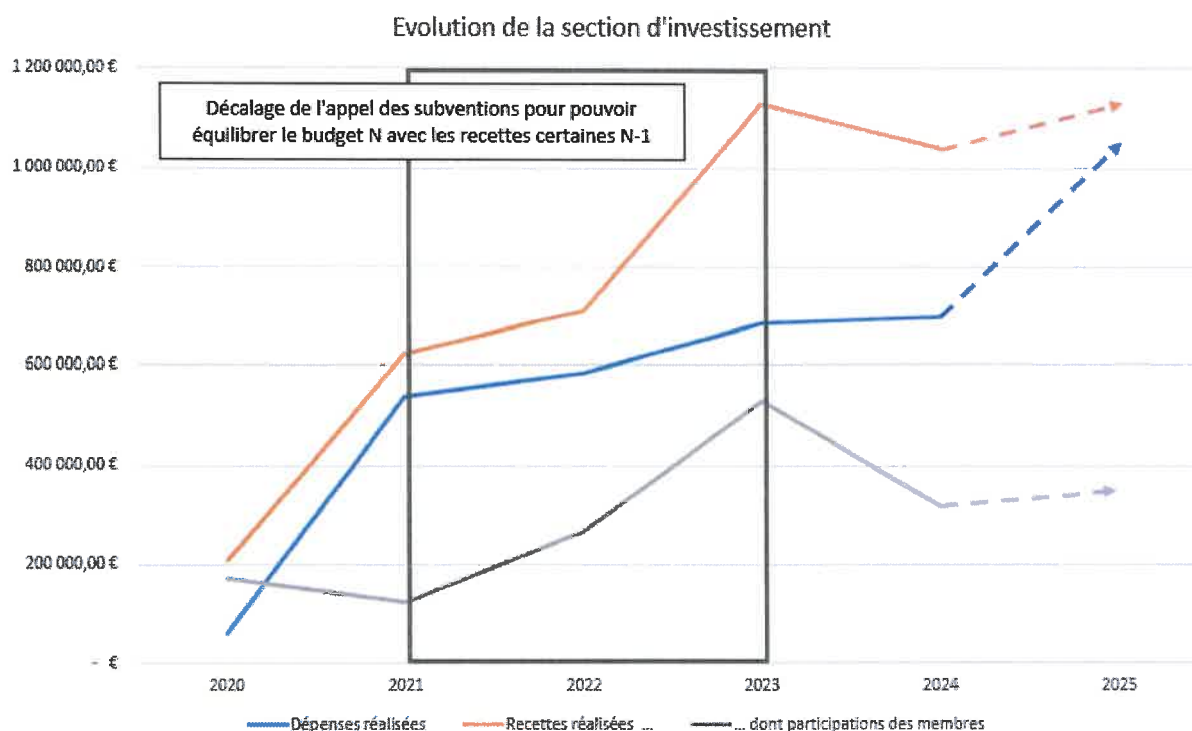
« L'objectif était ici de parvenir à équilibrer le budget primitif N sur la base des subventions certaines notifiées en N-1 et donc bénéficier d'une année d'avance permettant d'anticiper la variation des engagements financiers accordés au SMCA.

Ainsi, le budget 2025 sera équilibré sur les recettes certaines issues des projets portés en 2024 et, les fluctuations économiques prévisionnelles de 2025, seront effectives en 2026 ce qui constitue pour le SMCA un mécanisme prévisionnel d'anticipation permettant d'ajuster ses ambitions à la réalité des financements à percevoir plutôt que sur des estimatifs de notifications/réalisations.

Ceci se traduit de la manière suivante :



S'agissant de la section d'investissement, cette transition avait été amorcée dès 2022 au regard d'une gestion optimisée des avances et acomptes sollicités qui avait conduit à la constitution du fonds de roulement nécessaire en 2021. »



c) La constitution d'un fonds de roulement :

Suivant la même logique d'anticipation et afin de ne pas faire porter aux collectivités membres des variations de cotisations trop importantes, il a été décidé en 2024 de procéder progressivement à la constitution d'un fonds de roulement équivalent à 30 % de la section d'investissement et à 20 % de la section de fonctionnement.

Pour rappel, voici les éléments indiqués au ROB 2024 :

« L'objectif est de constituer progressivement (jusqu'en 2026) des fonds de roulement à hauteur de 30 % pour les dépenses d'investissement et de 20 % pour les dépenses de fonctionnement.

Ces fonds de roulement seront définis et ajustés annuellement par sous-bassin et par section comptable.

Ces constitutions seront échelonnées en fonction des enveloppes budgétaires votées, des capacités financières des membres ainsi que des mesures correctives décidées, afin de garantir une stabilité des appels de cotisations. »

Au 31 décembre 2025, les excédents cumulés sont les suivants :

- 001 - excédent d'investissement reporté : **445 749.83 €** soit **25.54 %** de la section d'investissement prévisionnelle 2026 ;
- 002 - excédent de fonctionnement reporté : **252 250.76 €** soit **17.87 %** de la section de fonctionnement prévisionnelles 2026.

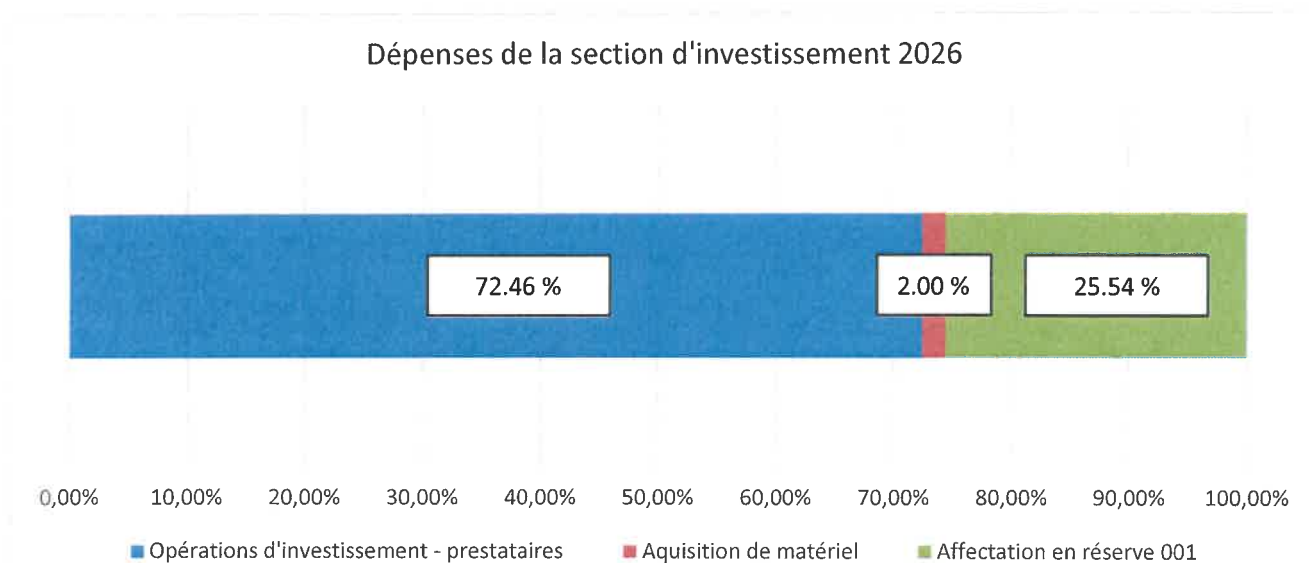
L'objectif sera atteint en 2026 comme prévu.

Il est donc à anticiper des **ajustements des cotisations à compter de 2027**, notamment d'investissement, suivant des proportions à déterminer en fonction des réalisations de 2026.

5. Les orientations budgétaires par section

a) La section d'investissement :

Le SMCA est un syndicat de projets. En ce sens, la ventilation des dépenses d'investissement se traduira de la manière suivante :

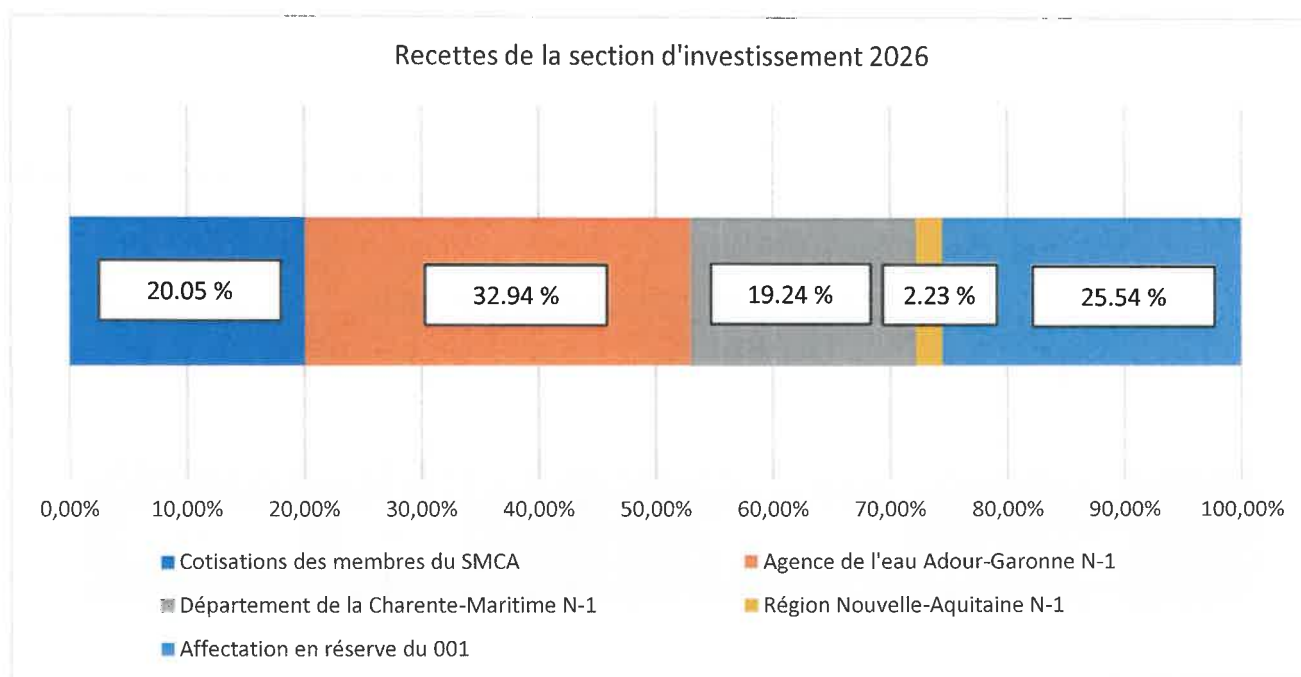


Sur un budget prévisionnel de **1 745 449.83 €** on constate que **72.46 % des dépenses d'investissement seront affectées au financement de prestations directes** au profit des sous-bassins.

2.00 % du budget sera affecté aux investissements directs pour l'acquisition de matériel notamment des pièges-cages à destination des piégeurs bénévoles, le renouvellement de matériel informatique et des équipements techniques pour les animateurs.

25.54 % de la section d'investissement, correspondant au fonds de roulement présente ci-dessus, sera constitué en réserve dans une logique de prudence.

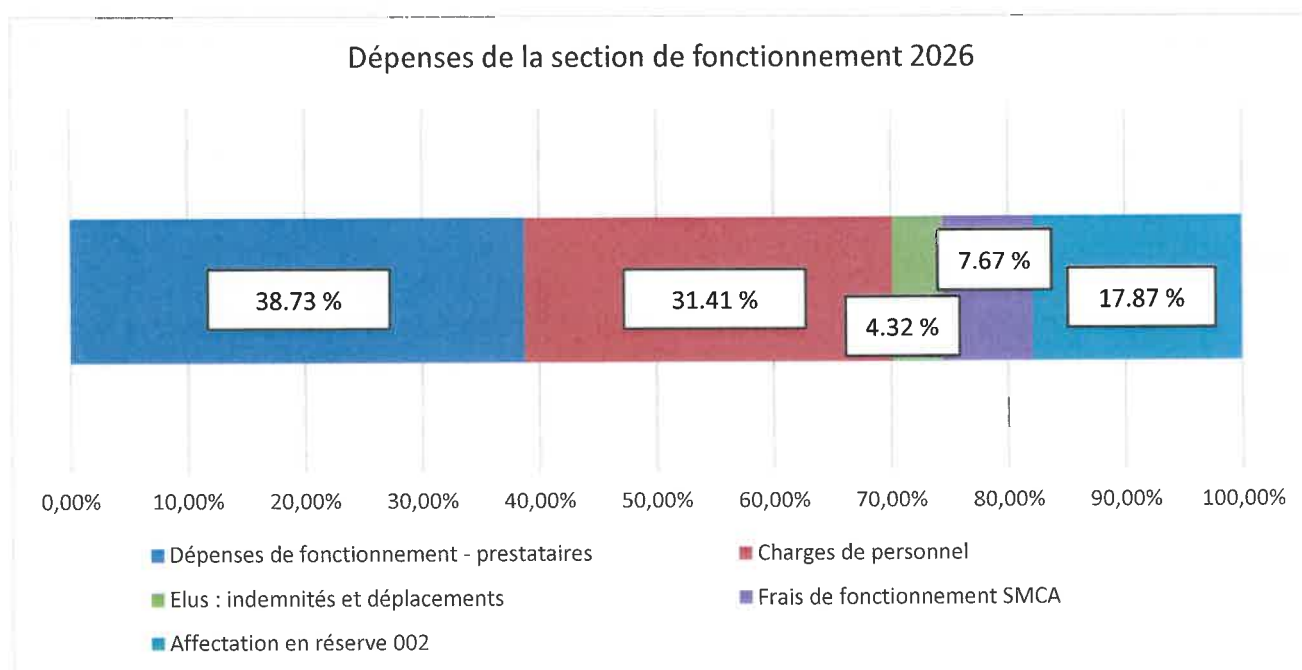
S'agissant des recettes :



Les recettes 2026 seront constituées et perçues de manière certaine sur la base des dépenses réalisées en 2025 soit **949 735 € de subventions**.

b) La section de fonctionnement :

De la même manière que pour la section d'investissement, la ventilation des dépenses de fonctionnement se traduira de la manière suivante :



Sur un budget prévisionnel de **1 411 863.86 €** on constate que **38.73 % des dépenses de fonctionnement seront affectées au financement de prestations directes** au profit des sous-bassins (essentiellement lutte contre les espèces exotiques envahissantes animales et végétales).

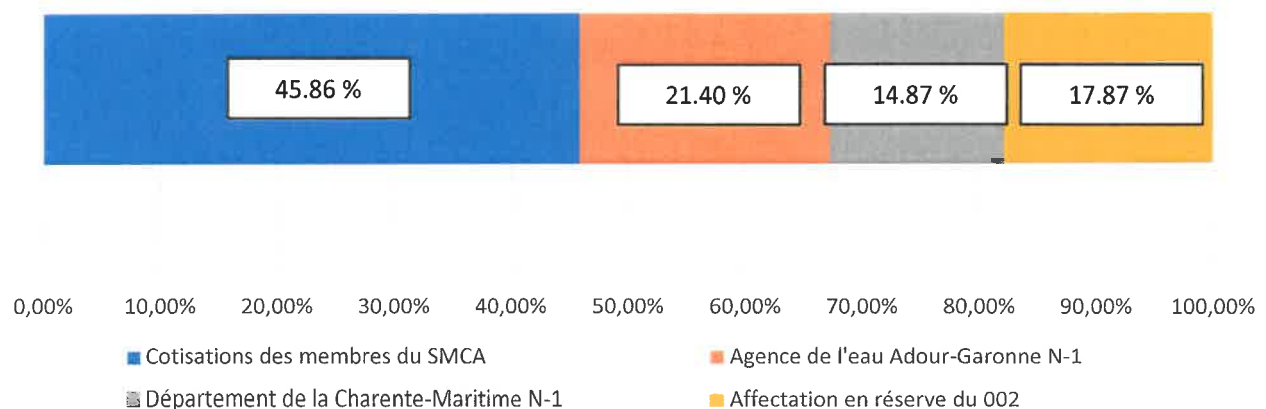
31.41 % du budget sera affecté aux charges de personnel et 4.32 % aux indemnités ainsi qu'aux frais de déplacement des élus.

7.67 % de dépenses couvriront les frais de fonctionnement du SMCA.

17.87 % de la section de fonctionnement, correspondant au fonds de roulement, sera constitué en réserve dans une logique de prudence.

S'agissant des recettes :

Recettes de la section de fonctionnement 2026



Les recettes 2026 seront constituées et perçues de manière certaine sur la base des dépenses réalisées en 2025 soit **512 130.28 € de subventions**.

6. Equilibres financiers

Le budget primitif 2026 pourrait s'équilibrer, en fonction des conclusions du débat d'orientation budgétaire, à hauteur de **3 157 313.69 €** :

- section d'investissement : 1 745 449.83 €
- section de fonctionnement : 1 411 863.86 €

Les participations financières des membres seraient, dans ce cas, de **997 447.82 €** (égales à celles de 2025 et équivalentes à celles de 2022) :

- cotisations d'investissement : 349 965.00 €
- cotisations de fonctionnement : 647 482.82 €

La répartition suivant les membres serait la suivante :

	CARO	CCBM	Cœur de Saintonge	Aunis Sud	Vals de Saintonge	Saintes	Gémozac	La Rochelle
Investissement	122 794,00 €	79 626,00 €	24 260,00 €	73 715,00 €	1 975,00 €	15 585,00 €	1 950,00 €	30 060,00 €
Fonctionnement	256 732,80 €	86 250,99 €	56 494,33 €	128 971,09 €	15 978,73 €	34 156,30 €	4 457,05 €	64 441,53 €
TOTAL	379 526,80 €	165 876,99 €	80 754,33 €	202 686,09 €	17 953,73 €	49 741,30 €	6 407,05 €	94 501,53 €

